Accusé de réception en préfecture 014-200056889-20250204-DP01406125E0001-AR Date de télétransmission : 05/02/2025 Date de réception préfecture : 05/02/2025

Département du CALVADOS Arrondissement de VIRE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE SOULEUVRE EN BOCAGE

Commune déléguée de Carville ARRETE N°2025/E006

Dossier n° DP 14061 25 E0001

Date de dépôt : 13/01/2025

Demandeur : ECONHOME

Représentée par Madame SEBAG Audrey

Pour : Installation de 12 panneaux photovoltaïques en

toiture (puissance : 4500 Wc)

Adresse du terrain : 18 route du Moulin Neuf - Carville à SOULEUVRE EN BOCAGE (14350)

Référence cadastrale : 139 ZP 60

Superficie du terrain : 999,00 m²

ARRÊTÉ

de non-opposition à une déclaration préalable au nom de la commune de SOULEUVRE EN BOCAGE

Le Maire délégué de la commune déléguée de Carville, par délégation,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu l'arrêté préfectoral portant création de la commune de SOULEUVRE EN BOCAGE en date du 01/12/2015,

Vu le Plan Local d'Urbanisme de SOULEUVRE EN BOCAGE approuvé le 23/09/2021 (Zone A),

Vu la déclaration préalable présentée le 13/01/2025, par ECONHOME, représentée par Madame SEBAG Audrey, située 86 rue de Charenton à PARIS (75012),

Vu l'objet de la demande :

- pour l'installation de 12 panneaux photovoltaïques en toiture (puissance : 4500 Wc),
- sur un terrain situé 18 route du Moulin Neuf Carville à SOULEUVRE EN BOCAGE (14350),

Vu les pièces du dossier,

ARRÊTE

Article Unique

Il n'est pas fait opposition à la Déclaration préalable à la réalisation de constructions et travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes pour le projet décrit dans la demande susvisée.

Fait à SOULEUVRE EN BOCAGE, le .04 Février 202

Le Maire déléque de Carville.

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.

DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE:

→ L'attention du pétitionnaire est attirée sur le fait que la Défense Extérieure Contre l'Incendie n'est pas assurée pour la parcelle.